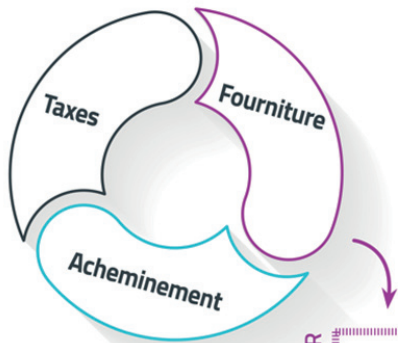


COMPRENDRE VOTRE FACTURE DE GAZ

Décomposition de la facture de gaz



À NOTER

La fourniture de gaz naturel, partie mise en concurrence par le groupement d'achat d'énergie, représente en moyenne 1/3 de la facture d'un consommateur.

Pour en savoir plus sur les différentes composantes de la facturation, rendez-vous sur [e-Mage](#), module Guide d'exécution.

* Acheminement

Les tarifs d'Accès de Tiers au Réseau de Transport (ATRT) et de Distribution (ATRD) financent l'acheminement du gaz naturel, c'est-à-dire le réseau de transport et de distribution du gaz naturel.

Ils sont fixés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et évoluent au 1^{er} avril de chaque année pour la part transport et au 1^{er} juillet pour la part distribution.

Le calcul de l'acheminement

Trois paramètres interviennent dans le calcul de l'acheminement de gaz naturel :

La localisation du site

La commune sur laquelle est localisée le site de consommation impacte directement le terme d'acheminement. Plus la commune est éloignée du réseau de transport, plus le terme d'acheminement sera coûteux.

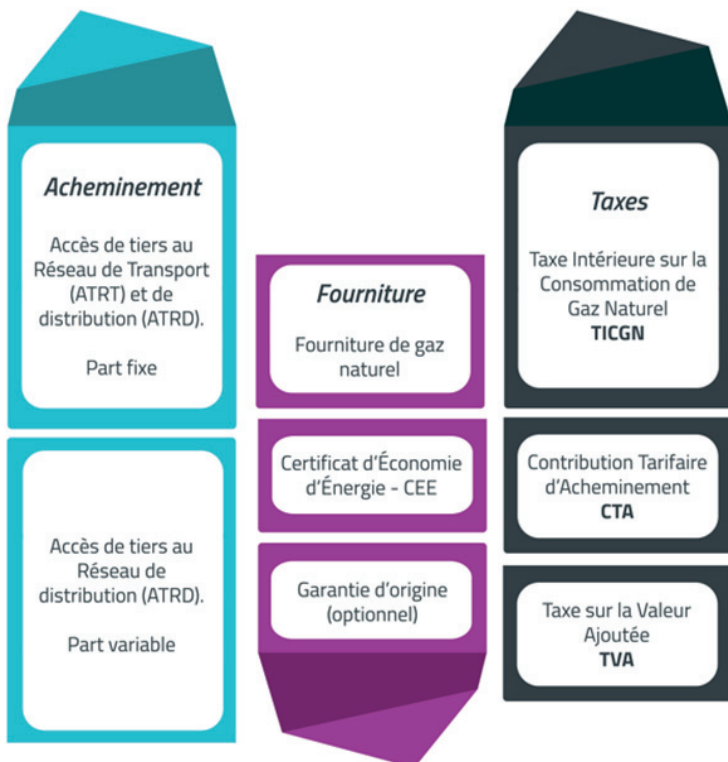
La consommation annuelle de référence

La consommation annuelle de référence (CAR) est mise à jour chaque année en avril par le gestionnaire du réseau GRDF. Il s'agit d'une estimation de la consommation de gaz naturel en kWh, pour un point de livraison sur une année, dans des conditions climatiques moyennes.

Le profil de consommation

A l'instar de la CAR, le profil est mis à jour chaque année en avril par le gestionnaire du réseau GRDF. On compte au total 9 profils de consommation, allant de P011 à P019. Le profil représente la façon dont le gaz naturel est consommé sur l'année (consommation stable toute l'année, consommation importante l'hiver, ...).

Les notions de profil et CAR sont reprises dans le tableau ci-après.



Tarif d'acheminement	Profil de consommation	Part hiver	Type de consommateurs	Particularités
T1	P011		Petits consommateurs	CAR < 6 000 kWh
T2	P012		Petits consommateurs	CAR ≥ 6 000 kWh
T3	P013	< 39 % de la CAR	Activités industrielles ou tertiaires, entreprises du BTP ou de l'hôtellerie	Consommation régulière tout au long de l'année, voire parfois concentrée sur les mois d'été
T3	P014	< 50 % de la CAR		
T3	P015	< 58 % de la CAR	Industries agro-alimentaire	Consommations liées au processus de production, besoins ponctuels de chauffage l'hiver
T3	P016	< 69 % de la CAR		
T3	P017	< 75 % de la CAR	Centres hospitaliers, cliniques	Gros consommateurs de gaz, particulièrement d'eau chaude sanitaire et de chauffage
T3	P018	< 81 % de la CAR		
T3	P019	> 81 % de la CAR	Copropriétés	Besoins importants de chauffage en hiver

Coûts supplémentaires du gestionnaire de réseau

Le gestionnaire de réseau peut facturer des composantes complémentaires qui sont intégrées à la facture des consommateurs.

Les consommateurs ont la possibilité de commander des prestations payantes auprès du gestionnaire de réseau comme des relèves spéciales de compteur ou des changements de périodicité de relève. Ces prestations sont listées dans le catalogue des prestations annexes de GRDF, actualisé au 1^{er} juillet de chaque année.

Dans certains cas, il arrive que GRDF facture des frais de location de compteur ou de bloc de détente pour les points de livraison bénéficiant de l'option tarifaire T3 non équipés d'un compteur communicant.